

# PASSERELLE EMPLOI-ENTREPRISE

SEINE-SAINT-DENIS  
LE DÉPARTEMENT

ENGAGÉ POUR L'EMPLOI

## Devenez Ouvrier paysagiste (H/F)



### Type de contrat ?

- CDI, CDD ou contrat d'alternance

### Qui peut en bénéficier ?

- Majeur, être âgé de 18 ans minimum
- Être en possession d'une pièce d'identité en cours de validité
- Être inscrit à France Travail
- Être motivé par le métier de jardinier
- Avoir une bonne condition physique

### Processus de sélection

- Réunions d'information collective : **le 19 novembre, le 26 novembre et le 5 décembre de 9h30 à 12h30.**  
Le 19 novembre et le 5 décembre : Ferme de Gally – 114 rue de Stalingrad – 93200 Saint Denis  
Le 26 novembre : Halage – Lil'O- Avenue du pont d'Épinay – 93450 L'île-Saint-Denis
- Entretiens de motivation avec le partenaire formation Halage et l'entreprise Les Jardins de Gally
- Entrée en formation le 13 janvier 2025
- Passage des tests de sélection
- Processus d'intégration

Pour envoyer votre candidature → [florian.peillon@halage.fr](mailto:florian.peillon@halage.fr)

### Contenu de l'action :

Dates de la passerelle : 13 janvier 2025 au 14 mars 2025

La passerelle emploi-entreprise se compose de périodes de formation et d'une période de mise en pratique en situation professionnelle.

#### Principaux modules de formation :

- Préparation à l'entretien de recrutement Gally
- Compétences techniques : connaissance des végétaux, techniques de taille, utilisation des matériels, ...
- Travailler en équipe, posture professionnelle
- Santé / Sécurité au travail : port des EPI, SST, PRAP
- Organisme et lieu de formation :  
Halage - Avenue du pont d'Épinay 93450 L'Île-Saint-Denis

### Après la passerelle :

- Immersion Jardins de Gally de 3 semaines à Saint-Denis (93) ou à Nanterre (92)

